



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2025

Délibération n° 251113-08

Décision du Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Sylvain DULOUTRE

Présents : Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Nicolas MOUGIN, Annie PRAT, Elsa GAUTIER, Jean-Louis SPADA, Jean CLOT, Marie-France CROIX

Secrétaire de séance : Jean CLOT

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents :

▲ 08 Décision du Maire

Le Maire de Sarcenas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la Délibération n°2022-098 du conseil municipal en date du 14 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la Délibération n° 250414-11 du conseil municipal en date du 14 avril 2025 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur les budgets 2025,

DECISIONS DU MAIRE du 7 NOVEMBRE 2025

BUDGET GENERAL VC n° 1 : dépassement de Crédit Place du Village GAM

INVESTISSEMENT

Dépenses

4541 (45) - 11 : Dépenses 30 171,76 €

4581 (45) - 11 : Dépenses (à subdiviser par ma -30 171,76 €

BUDGET GENERAL VC n° 2 : dépassement de crédit Place du village Travaux VRD

INVESTISSEMENT

Dépenses

2041482 (204) : Bâtiments et installations 25 000,00 €

231 (23) : Immobilisations corporelles en cours -25 000,00 €

DECISIONS DU MAIRE du 24 OCTOBRE 2025

BUDGET FORET VC n° 2 : dépassement de crédit Frais achat futaie

FONCTIONNEMENT

Dépenses

6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux 1 000,00

672 (67) : Reversement de l'excédent à la coll. -1 000,00

Considérant qu'il convient de procéder à ces ajustements comptables par virements de crédits entre chapitres,

Le Maire a procédé à ces transferts de crédits.

Fait en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Sylvain DULOUTRE


